

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 3 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président, hormis pour la délibération 07 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN.

Présents :

LES HERBIERS : Christophe HOGARD sauf à la délibération n° 07 – Luc SOULARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU sauf à la délibération n°52 - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU jusqu'à la délibération n° 08

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSÉS : Jean-Louis LAUNAY – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART

MESNARD LA BAROTIERRE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf aux délibérations n° 01, 02 et 52 - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER sauf aux délibérations n°08 et 09

Nombre de conseillers en exercice : 37

36 aux délibérations n° 01, 02, 07

35 à la délibération n°52

Nombre de conseillers présents : 29 de la délibération 01 à 02 – 30 de la délibération n° 03 à la délibération n° 06 – 29 à la délibération n° 07 et 08 – 28 à la délibération n° 09 – 29 de la délibération n° 10 à la délibération n° 51 – 27 à la délibération 52 – 29 de la délibération n° 53 à la délibération n° 54

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération n° 01 à la délibération n° 02 – 36 de la délibération n°03 à la délibération n°06 – 35 à la délibération n° 07 et à la délibération n° 08 – 34 à la délibération 09 – 35 de la délibération n°10 à la délibération n° 51 – 33 à la délibération n° 52 – 35 de la délibération n° 53 à la délibération n° 54

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Estelle SIAUDEAU avait donné pouvoir à Magali LOISEAU

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Hélène POINGT-GASKA avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Pascal LALLEMAND avait donné pouvoir à Roseline PHLIPART

Excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD



• **52. MISSION LOCALE DU HAUT BOCAGE – CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION** - Rapporteur : Patrick MANDIN

Les missions locales sont chargées de l'accompagnement des jeunes dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale.

Elles assurent ainsi l'accueil, l'accompagnement, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans et favorisent également la concertation entre les différents partenaires pour renforcer ou compléter les actions qu'ils conduisent.

Il convient de définir au travers d'une convention les conditions du service de la Mission Locale du Haut-Bocage pour l'année 2024.

La contribution de la Communauté de communes du Pays des Herbiers pour 2024 s'élève à la somme totale de **63 622 €**, répartie comme suit :

. subvention de 1,35 € / habitant	41 900 €
. participation locaux	21 722 €

Total 63 622 €

Modalités de versement :

En vue de faciliter la gestion financière de l'association et sur la demande de cette dernière, la Communauté de communes s'engage à lui verser :

- un acompte de 75% de la subvention en mai,
- le solde sera ajusté en octobre/novembre (dans la limite de la subvention votée) au regard du point budgétaire établi en septembre.

Pour mémoire, la subvention accordée en 2023 était de 62 649 €, mais la contribution versée a été la suivante :

. subvention de 1,35 € / habitant (75 %)	31 257,75 €
. participation locaux (75 %)	15 729 €
. <i>solde non versé suite au point budgétaire avec l'association</i>	<i>(15 659,25 €)</i>

Total 46 986.75 €

Vu le projet de convention entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et l'Association Mission Locale du Haut-Bocage ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Famille/Jeunesse/Culture du 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 mars 2024,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

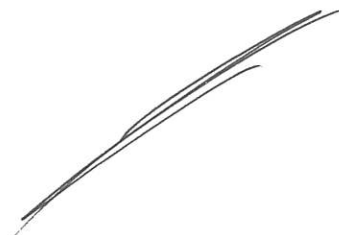
- approuver le projet de convention ci-annexé liant la Communauté de communes du Pays des Herbiers à l'Association Mission Locale du Haut-Bocage,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer cette convention,
- contribuer financièrement pour un montant maximal de 63 622 € à l'activité de l'Association Mission Locale du Haut-Bocage conformément au budget prévisionnel,
- décider que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal 2024 compte 61-65748, selon les modalités de versement précisées dans la convention.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique RICHARD,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

09 AVR. 2024

09 AVR. 2024

